

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 16 heures 30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pavilly, sous la Présidence de Monsieur François Tierce.

**Étaient présents** : Madame Magali Capron, Madame Thérèse Chenault, Madame Catherine Demanneville, Monsieur Christian Demanneville, Monsieur Corentin Galli, Madame Emilie Jacob-Delescluse, Madame Agnès Largillet, Madame Christelle Lemonnier, Madame Denise Niel, Madame Mathilde Sénéchal, Monsieur Robert Valentin, Madame Aline Vauclin.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif 2026 du C.C.A.S., qui est équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : **427 599.99 €**

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT** : **14 527.16 €**

Monsieur le Président invite l'assemblée à prendre connaissance de la note de présentation du projet de budget primitif 2026 du C.C.A.S. et à adopter ce projet de budget primitif 2026, en votant les crédits chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 13 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention », décide :

- D'adopter le budget primitif 2026 du C.C.A.S. ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le Président du C.C.A.S.**  
**François Tierce**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*

**OBJET**

**BUDGET PRINCIPAL  
PROPOSITION  
DE VOTE  
DU BUDGET  
PRIMITIF 2026**

2026/20  
29 avril 2026

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
préfecture et de son  
affichage à la porte  
de la Mairie

Date de la convocation :  
23 avril 2026

Nombre d'administrateurs en  
exercice : 13  
Nombre d'administrateurs  
présents : 13  
Nombre d'administrateurs  
votants : 13